



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration faite par Centro de Investigación Social, Formación y Estudios de la Mujer, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

La République bolivarienne du Venezuela n'atteindra pas les objectifs du Millénaire pour le développement

L'organisation Observatorio Venezolano de los Derechos Humanos de las Mujeres, fondée par 45 organisations non gouvernementales établies dans les différentes régions de la République bolivarienne du Venezuela et coordonnée par le Centro de Investigación Social, Formación y Estudios de la Mujer (CISFEM), a effectué une enquête en ligne sur la situation réelle des OMD dans le pays. Ce document présente ses conclusions.

Premier objectif : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Bien que le gouvernement ait indiqué qu'il avait atteint l'objectif de réduction de la pauvreté, une évaluation indépendante de la situation devrait être effectuée étant donné que les causes de la pauvreté restent les mêmes, les mesures de redistribution n'ayant pas été appuyées par des plans efficaces de création d'emplois productifs mettant en place une éducation de qualité et des formations professionnelles. L'objectif, même s'il a été atteint temporairement, ne l'a pas été de manière durable.

Pauvreté des femmes : l'Institut national de la statistique, qui ne compile que les données agrégées sur la pauvreté, publie parfois le nombre de femmes chefs de ménage, qui est passé de 24 à 39 % en 2011. Les femmes représentent 50,3 % de la population et 31,6 % de la population est pauvre. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ECLAC), en 2010, 27,3 % des chefs de ménage pauvres étaient des femmes et 21,8 % des hommes. Le revenu total des femmes chefs de ménage pauvres représente 51 % du revenu total des chefs de ménage, ce qui confirme la persistance des inégalités. Il n'existe pas de données officiellement disponibles ou compilées sur l'écart de rémunération entre les sexes. Par conséquent, les indicateurs internationaux correspondants qu'utilise l'Organisation internationale du travail (OIT, 2008 *Labour Overview. Latin America and the Caribbean*, 2009) ne donnent pas de valeurs pour le Venezuela. L'écart de rémunération entre les sexes ne semble pas diminuer dans les activités, formelles ou informelles, des femmes à faible revenu, ce qui contribue de manière importante à l'aggravation de la pauvreté des femmes dans le pays. Une étude sur le secteur informel, fondée sur des enquêtes par sondage sur les ménages et comparant la situation des femmes en 2001 et en 2008, montre une augmentation du nombre de femmes travaillant dans le secteur informel, une diminution du nombre de femmes propriétaires ou employeurs et une augmentation du nombre d'employées, d'ouvrières et de domestiques non rémunérées, seule catégorie dans laquelle le pourcentage de femmes est plus élevé que celui des hommes.

La pauvreté des femmes et l'inégalité entre les sexes sont mises en relation avec le développement des ménages dirigés par une personne célibataire, divorcée ou séparée, la paternité irresponsable, les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, les doubles ou triples horaires, la répartition des tâches dans les ménages et les soins aux enfants et aux membres de la famille qui sont âgés ou malades, et les grossesses des adolescentes. Les politiques visant à combattre les inégalités économiques ne s'attaquent qu'aux effets, pas aux causes. Bien que le pays ait ratifié 54 des 189 conventions de l'OIT, dont 50 font référence à l'égalité

des chances entre les hommes et les femmes, le ministère du Pouvoir du peuple pour le travail et le ministère du Pouvoir du peuple pour les femmes et l'égalité des sexes n'ont pas élaboré de plan d'égalité des chances dans l'emploi. Les programmes publics ne s'intéressent pas à la question de l'égalité des chances, ni au principe de « travail décent » défini par l'OIT.

Le développement durable est une condition préalable des OMD. Nous devons poursuivre ces objectifs humains du point de vue des droits de l'homme. Étant donné qu'ils concernent tous les filles ou les adolescentes, les femmes et les femmes âgées, qui représentent la moitié de l'humanité, la perspective sexospécifique doit être prise en compte dans tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

Troisième objectif : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Curieusement, il n'existe aucun indicateur relatif à l'éradication de la violence à l'égard des femmes et des filles. Dans un contexte d'impunité (92 % des crimes restent impunis) et de violence symbolique dans le discours politique des autorités, l'insécurité constitue le principal sujet de préoccupation des personnes vivant au Venezuela. Le nombre de femmes qui meurent des suites de violences augmente chaque jour. Malgré la nouvelle Loi organique sur le droit des femmes à une vie sans violence, adoptée en 2006, le problème de la violence à l'égard des femmes n'est pas résolu. En outre, les statistiques sur la situation de la femme, nécessaires à la prise de décisions appropriées, n'existent pas, pas plus que le décret d'application de la loi et la formation systématique des fonctionnaires qui traitent les plaintes concernant des actes de violence à l'égard des femmes. Le statut provisoire des juges et le taux de rotation du personnel posent des problèmes. Lorsque des juges ordinaires prennent des décisions qui déplaisent aux autorités, ils risquent de voir leur carrière judiciaire brutalement interrompue ou même, comme dans le cas célèbre de Maria Lourdes Afiuni, d'être emprisonnés ou victimes de divers types de violence, y compris le viol.

Représentation politique : bien que l'article 21 de la Constitution fasse référence à l'importance des mesures positives prises en faveur des groupes discriminés, la seule disposition en la matière contenue dans la Loi organique relative au suffrage et à la participation politique, à savoir la fixation d'un quota de 30 % de femmes élues à des fonctions publiques, a été abrogée. En réalité, les femmes constituent 17 % des membres de l'Assemblée nationale, et deux gouverneurs élus et 24 maires sont des femmes (ce qui représente moins de 10 % pour les premiers et 7,21 % pour les deuxièmes). La représentation des femmes au Parlement est inférieure à la moyenne de l'Amérique latine et des Caraïbes (24,5 %), ainsi que du monde (20 %).

Activités rémunérées : la tendance à maintenir les femmes dans le secteur informel est structurelle. Ce type d'emploi recouvre les travaux effectués par les femmes au foyer, le fait que les domestiques non rémunérés constituent la seule catégorie comprenant plus de femmes que d'hommes et les problèmes liés au lieu de travail (la maison ou les étals de marché) et à la taille de l'entreprise (beaucoup de femmes travaillent dans des entreprises comptant un seul employé). En 2011, l'écart de rémunération en fonction du nombre d'années d'instruction était, en termes de pourcentage des revenus des femmes par rapport à ceux des hommes, de 80 % pour 6 à 9 ans, 87,8 % pour 10 à 12 ans et 89 % pour 13 ans et plus (selon les données de

la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes). Autrement dit, la participation au système éducatif n'élimine pas l'inégalité entre les sexes en termes de revenus. Cet objectif doit être orienté vers une égalité des sexes fondée sur les droits de l'homme et visant l'autonomisation des femmes, et doit englober de manière explicite l'éradication de la violence à l'égard des femmes et des enfants.

Cinquième objectif : Amélioration de la santé maternelle

Les comportements actuels tendent à maintenir le taux de mortalité maternelle au-dessus de 55 pour 100 000 naissances vivantes, soit cinq fois plus que la cible visée à l'horizon 2015 selon les OMD, à savoir une réduction de trois quarts de ce taux. Le taux de mortalité maternelle est au même niveau qu'en 1990. Il n'existe pas de politique relative à la santé maternelle, avec des programmes s'intéressant à leurs besoins en termes de cycle de vie, de situation sociale ou de groupe ethnique et fournissant une aide sociale.

Grossesses des adolescentes : la proportion d'adolescentes dans le taux de mortalité maternelle est estimée à 14 %, un chiffre préoccupant dans un pays qui compte plus de 6 millions d'adolescents et 31,6 % de la population en dessous du seuil de pauvreté. En ce qui concerne la tranche d'âge de 15 à 19 ans, l'Institut national de la statistique publie pour 2009 un taux national ajusté de fertilité de 89,40 % pour 1 000, qui est supérieur à la moyenne régionale. Les résultats d'une série de programmes et d'initiatives à gros budget qui ont été adoptés sont plutôt décevants.

Sixième objectif : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Aucun des objectifs sanitaires n'a été atteint. Le VIH/sida se propage. Le programme national de prévention du sida et des maladies sexuellement transmissibles (MST) signale 11 000 nouveaux cas par an, des pénuries de médicaments et une couverture inadéquate. Dans son numéro d'août 2013, le *Bulletin épidémiologique* du ministère du Pouvoir du peuple pour la santé indique une augmentation de 88,21 % du nombre de cas de paludisme, soit le taux le plus élevé enregistré en 70 ans selon la Société vénézuélienne de santé publique. La tuberculose, éradiquée du pays dans les années 60, réapparaît. Les insuffisances de la prévention et du suivi, l'inefficacité et la corruption sont à l'origine d'un processus continu de désinstitutionnalisation et de centralisation qui affectent la qualité des programmes et des services.